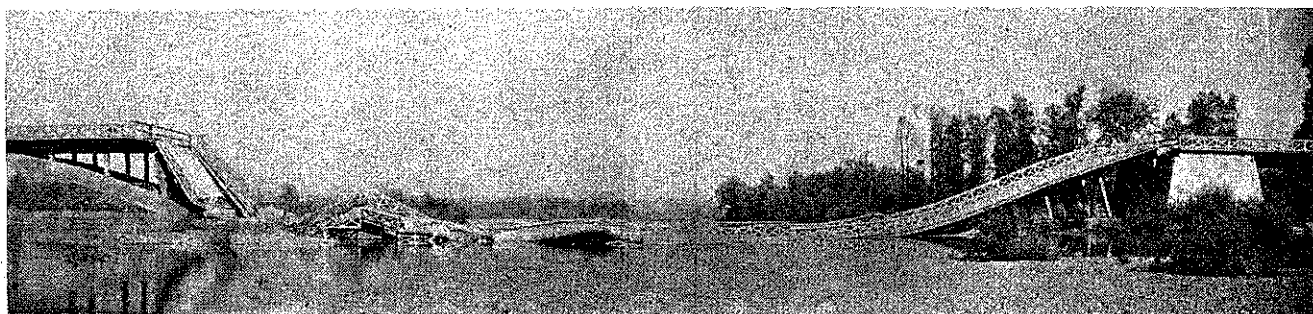


ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES & DES MINES

BULLETIN
DU

P.C.M.

SIEGE SOCIAL
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSEES
28, Rue des Saints Pères, PARIS



PONT DE SAINT THIBAUT SUR LA LOIRE

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES

BULLETIN
DU

P.C.M.

SIÈGE SOCIAL :
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES
18, BOULEVARD DES SAUVAGES, PARIS

Service Publicité : J. ARNAUD, 40, rue Louis Blanc, Paris 10^e — Tél. : Nord 18-35

SOMMAIRE

COMPOSITION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DES SOUS COMITÉS DE SECTION, A LA SUITE DE LA MODIFICATION DES STATUTS		DOCUMENTATION GÉNÉRALE	8
Comité d'Administration du P C M	2	ECHANGE D'APPARTEMENT	11
Sous Comité de la Section des Ponts et Chaussées	3	COMMUNICATIONS AUX ÉQUIPES DE TRAVAIL DU P C M	11
Sous Comité de la Section Mines	4	LES CONFÉRENCES DU CENTRE D'ÉTUDES SUPÉ- RIEURES DES TRANSPORTS	12
PROCES VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ		NOTES TECHNIQUES	
Séance du 26 septembre 1946	4	La reconstruction du Pont de Saint Thibault sur la Loire	14
PROCES-VERBAUX DES RÉUNIONS DES SOUS CO- MITÉES DE SECTION		NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS	14
Sous-Comité de la Section Mines		AVIS IMPORTANTS	
Séance du 29 octobre 1946	6	Paiement des cotisations de 1944-45 et 1945 46	15
CONGRÈS TECHNIQUE INTERNATIONAL	7	Paiement des cotisations de 1946 47	16



Composition du Comité d'Administration et des Sous-Comités de Section à la suite de la modification des Statuts

COMITÉ D'ADMINISTRATION

A — BUREAU

Président : M. STAHL, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Versailles.

Vice-Présidents :

MM. DAUVERGNE, Inspecteur Général des Mines au Ministère des Travaux Publics, 244, Boulevard Saint-Germain, à Paris-7° ;

DELAIGUE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 60, Cours de la Liberté à Lyon (Rhône) ;

MACAREZ, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 9, rue de Milan à Paris-9°.

Secrétaire : M. DEUTSCH, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, Quai de la Tournelle, à Paris-5°.

Secrétaire-Adjoint : M. FISCHESSE, Ingénieur en Chef des Mines, 60, Boul. St-Michel, à Paris-6°.

Trésorier : M. COURBON, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, à Paris-7°.

B — MEMBRES

MM. AUBRIOT, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Service du Port Autonome de Bordeaux, à Bordeaux (Gironde) ;

BASEILHAC, Ingénieur en Chef des Mines, 30, Boulevard des Ecoles, à Lille (Nord) ;

BAUDET, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Mâcon (Saône-et-Loire) ;

BOUILLOT, Ingénieur en Chef des Mines, 10, rue Jacques-Desgeorges, à Saint-Etienne (Loire) ;

CACHERA, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bourges (Cher) ;

CONCHE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite, 26, Avenue George V, à Paris-8° ;

COR, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, au Ministère des Travaux Publics, 244, Boulevard St-Germain, à Paris-7° ;

COURBON, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, à Paris-7° ;

DAUVERGNE, Inspecteur Général des Mines, au Ministère des Travaux Publics, 244, Boulevard St-Germain, à Paris-7° ;

DELAIGUE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 60, Cours de la Liberté, à Lyon (Rhône) ;

DELAVESNE, Ingénieur des Mines, 42, Boulevard d'Inkermann, à Neuilly-sur-Seine (Seine) ;

DESVIGNES, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Angers (Maine-et-Loire) ;

DEUTSCH, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, Quai de la Tournelle, à Paris-5° ;

DOLLET, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Meaux (Seine-et-Marne) ;

DONTOT, Ingénieur en Chef des Mines, Mission française des Mines de la Sarre, Boite postale, à Forbach (Moselle) ;

DORCHE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 27, rue Oudinot, à Paris-7° ;

DUBROCA, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Tarbes (Hautes-Pyrénées) ;

DURAND-DUBIEF, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 24, rue du Renard, à Paris-4° ;

FISCHESSE, Ingénieur en Chef des Mines, 60, Boulevard Saint-Michel, à Paris-6° ;

GENET, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, 246, Boulevard St-Germain, à Paris-7° ;

GUERBIGNY, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Versailles ;

JACQUINOT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 41, rue de Lévis, à Paris-17° ;

ISSARTE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Melun (Seine-et-Marne) ;

JOUVENT, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Toulon (Var) ;

LE BESNERAIS, Ingénieur des Mines en congé hors cadres, 60, rue de Maubeuge, à Paris-9° ;

LEPRINCE-RINGUET, Inspecteur Général des Mines en retraite, 176, Boulevard St-Germain, à Paris-6° ;

LESIEUX, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 41, rue Gounod, à Nice (Alpes-Maritimes) ;

LEROY, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Béthune (Pas-de-Calais) ;

LÉVI Robert, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en congé hors cadres, 42, rue de Châteaudun, à Paris-9° ;

MACAREZ, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 9, rue de Milan, à Paris-9° ;

OLIVESI, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 92, Boulevard Raspail, à Paris-6° ;

RENOUX, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 3, rue Vauban, à Bordeaux (Gironde) ;

SAMUEL-LAJEUNESSE, Ingénieur en Chef des Mines, 129, Boulevard St-Germain, à Paris-6° ;

STAHL, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Versailles ;

THIEBAULT, Ingénieur Elève des Ponts et Chaussées, 28, rue Guynemer, à Paris-6° ;

VAUTHIER, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Boulevard Anatole-France, à Châlons-sur-Marne (Marne).

SŒUS-COMITÉ DE LA SECTION PONTS ET CHAUSSÉES

A. — BUREAU

Président : M. STAHL, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Versailles (Seine-et-Oise);

Vice-Présidents :

MM. DELAIGUE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 60, Cours de la Liberté, à Lyon (Rhône);

MACAREZ, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 9, rue de Milan, à Paris-9°;

Secrétaire : M. DEUTSCH, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, Quai de la Tournelle, à Paris-5°.

B. — DELEGUES GENERAUX

MM. AUBRIOT, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Service du Port autonome de Bordeaux, à Bordeaux (Gironde);

CONCHE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite, 26, Avenue George V, à Paris-8°;

DELAIGUE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 60, Cours de la Liberté, à Lyon (Rhône);

DOLLET, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Meaux (Seine-et-Marne);

GENET, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, 246, Boulevard St-Germain, à Paris-7°;

JOUVENT, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Toulon (Var);

LEVI Robert, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à la S. N. C. F., 42, rue de Château-dun, à Paris-9°;

MACAREZ, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 9, rue de Milan, à Paris-9°;

OLIVESI, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 92, Boulevard Raspail, à Paris-6°;

STAHL, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Versailles.

C. — DELEGUES DE GROUPE

Groupe de Paris

MM. COR, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 244, Boulevard St-Germain, à Paris-7°;

COURBON, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, à Paris-7°;

DEUTSCH, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, Quai de la Tournelle, à Paris-5°;

DURAND-DUBIEF, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 24, rue du Renard, à Paris-4°;

GUERBIGNY, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Versailles;

ISSARTE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Melun (Seine-et-Marne);

Groupe d'Amiens

M. LEROY, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Béthune (Pas-de-Calais);

Groupe de Nancy

M. VAUTHIER, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Boulevard Anatole-France, à Châlons-sur-Marne (Marne);

Groupe de Lyon

M. BAUDET, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Mâcon (Saône-et-Loire);

Groupe de Marseille

M. LESIEUX, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 41, rue Gounod, à Nice (Alpes-Maritimes);

Groupe de Toulouse

M. DUBROCA, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Tarbes (Hautes-Pyrénées);

Groupe de Bordeaux

M. RENOUX, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 3, rue Vauban, à Bordeaux (Gironde);

Groupe d'Orléans

M. CACHERA, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bourges (Cher);

Groupe du Mans

M. DESVIGNES, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, à Angers (Maine-et-Loire);

Groupe de l'Afrique du Nord

MM. JACQUINOT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 41, rue de Lévis, à Paris-17°;

N...

Groupe Colonial

M. DORCHE, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 41, rue Oudinot, à Paris-7°;

Groupe des Ingénieurs Elèves

M. THIÉBAULT, Ingénieur Elève des Ponts et Chaussées, 28, rue Guynemer, à Paris-6°.

D. — DELEGUE DE LA SECTION MINES

M. SAMUEL-LAJEUNESSE, Ingénieur en Chef des Mines, 129, Boulevard St-Germain, à Paris-6°.

SOUS-COMITÉ DE LA SECTION MINES

A. — BUREAU

Président : M. DAUVERGNE, Inspecteur Général des Mines, 244, Boulevard St-Germain, à Paris-7° ;

Vice-Président : M. SAMUEL-LAJEUNESSE, Ingénieur en Chef des Mines, 129, boulevard St-Germain, à Paris-6° ;

Secrétaire : M. FISCHESSE, Ingénieur en Chef des Mines, 60, Boulevard St-Michel, à Paris-6° ;

B. — MEMBRES

MM. BASEILHAC, Ingénieur en Chef des Mines, 30, Boulevard des Ecoles, à Lille (Nord) ;

BOUILLOT, Ingénieur en Chef des Mines, 10, rue Jacques-Desgeorges, à Saint-Etienne (Loire) ;

DAUVERGNE, Inspecteur Général des Mines, 244, Boulevard Saint-Germain, à Paris-7° ;

DELAVESNE, Ingénieur des Mines, 42, Boulevard d'Inkermann, à Neuilly-sur-Seine (Seine) ;

DONTOT, Ingénieur en Chef des Mines, Mission française des Mines de la Sarre, Boîte postale, à Forbach (Moselle) ;

FISCHESSE, Ingénieur en Chef des Mines, 60, Boulevard Saint-Michel, à Paris-6° ;

LE BESNERAIS, Ingénieur des Mines en congé hors cadres, 60, rue de Maubeuge, à Paris-9° ;

LEPRINCE-RINGUET, Inspecteur Général des Mines en retraite, 170, Boulevard St-Germain, à Paris-6° ;

SAMUEL-LAJEUNESSE, Ingénieur en Chef des Mines, 129, Boulevard St-Germain, à Paris-6° ;

C. — DELEGUE DE LA SECTION PONTS ET CHAUSSEES

M. MACAREZ, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 9, rue de Milan, à Paris-9°.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ

Séance du Jeudi 26 Septembre 1946

Le Comité du P. C. M. s'est réuni le jeudi 26 septembre 1946, au Ministère des Travaux Publics à Paris, sous la Présidence de M. STAHL, Président.

Étaient présents : MM. BAUDET, CONCHE, DEUTSCH, DURAND-DUBIEF, HALBRONN, ISSARTE, JOUVENT, LORIFERNE (représentant M. DESVIGNES), MACAREZ, MEUNIER (représentant M. CACHERA), PERRIN, PERRINEAU, STAHL et VAUTHIER.

Absents excusés : MM. CACHERA, COR, DELAIGUE, DESVIGNES, DOLLET, GENET et LESIEUX.

Assistaient à la séance : MM. DAUVERGNE, GEOFFROY, JENN, Bernard RENAUD et SAMUEL-LAJEUNESSE.

La séance est ouverte à 14 h. 50.

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.

Le Comité arrête le texte du procès-verbal de la séance qu'il a tenu le lundi 9 septembre 1946.

2°) RÉMUNÉRATION -- TRAITEMENT.

Le Président rend compte de l'action poursuivie depuis la dernière réunion du Comité du P. C. M.

Il a été informé localement que le Syndicat Na-

tional des Ingénieurs T. P. E. avait donné l'ordre de cesser le travail le 23 septembre 1946.

Devant l'impossibilité de réunir le bureau lui-même, il a réuni ceux de ses membres présents à Paris et quelques camarades, de façon à dégager une opinion d'ensemble. Cette réunion, à laquelle était convié le Secrétaire Général du Syndicat National des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, a eu lieu le 19 septembre.

Il a d'abord semblé que les revendications des Ingénieurs T. P. E. les concernant particulièrement et que n'ayant pas été saisi par le Syndicat des T. P. E., le P. C. M. n'avait pas à prendre position. Cette attitude n'a pas prévalu :

— d'une part, parce qu'il a semblé à tous que l'on se devait de manifester aux T. P. E. notre sympathie, alors surtout que nous venions de déclarer peu avant que nous étions prêts à le faire (voir P. V. du Comité du 11 juillet).

— d'autre part, à la suite de l'intervention du représentant du Syndicat des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, qui nous a dit venir en « sondeur » de la part des Ingénieurs T. P. E. et nous assurer que ceux-ci étaient ou ne peut plus désireux de nous voir s'associer à eux.

En conséquence, après une longue discussion, une motion a été adoptée invitant les Ingénieurs à s'associer à l'action des Ingénieurs T. P. E. Elle a été adressée pour diffusion aux délégués de groupe.

Par la suite deux faits nouveaux sont intervenus :

1°) Contrairement aux assertions données, le syndicat des Ingénieurs T. P. E. n'a pas jugé devoir faire connaître au P. C. M. son désir; en outre, la Fédération des Travaux Publics invitait ses autres syndicats à ne pas s'associer au mouvement.

2°) La question des grèves de fonctionnaires, — et il s'agissait surtout de la grève des finances alors en cours — a été évoquée à la séance de l'Assemblée Constituante du 20 septembre et il lui était donné, — à tort ou à raison, — un caractère politique un peu particulier.

Enfin au cours d'un entretien que le Président a eu avec le Ministre, le 21 septembre, celui-ci a mis l'accent sur une interprétation qui ne manquerait pas d'être donnée à notre mouvement.

Il a maintenu son point de vue, malgré l'affirmation qui lui était faite que la décision prise se fondait en grande partie sur son caractère limité et apolitique.

C'est dans ces conditions que les Ingénieurs ont été avisés par télégramme le 21 de ne pas tenir compte de la décision antérieure.

Le Comité prend acte de ces différents points. Il approuve l'action de son président.

Il procède à un large échange de vues quant à l'attitude à prendre, par le P. C. M., en ce qui concerne les traitements et indemnités et notamment la cessation du concours non obligatoire aux collectivités, envisagée par le Syndicat des Ingénieurs des T. P. E. pour le 1^{er} octobre.

Il ne croit pas qu'il y ait lieu de s'associer à cette cessation particulière de travail, qui est d'ailleurs douteuse, mais il pense qu'il y a lieu de poursuivre son action en vue de l'amélioration de la rémunération du personnel des Travaux Publics.

3°) ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE LA SECTION MINES.

Le Comité prend connaissance des résultats des élections qui viennent d'avoir lieu pour la désignation des délégués de la Section Mines au Comité du P. C. M. Le dépouillement des votes a eu lieu le 25 septembre et il en résulte qu'il y a lieu de proclamer élus Délégués de la Section Mines, pour trois ans :

A. — MEMBRES EN ACTIVITE DE SERVICE (6 membres)

<i>Pour Paris</i>	
MM. DAUVERGNE	58 voix
FISCHESSE	62 —
SAMUEL-LAJEUNESSE	47 —

<i>Pour le Nord</i>	
M. BASEILHAC	58 —

<i>Pour l'Est</i>	
M. DONTOT	45 voix

<i>Pour le Centre-Midi</i>	
M. BOUILLOT	74 —

B. — MEMBRES NON ACTIVITE DE SERVICE (2 membres)

<i>Retraités</i>	
M. LEPRINCE-RINGUET	72 voix

<i>Congé hors cadres</i>	
M. LE BESNERAIS	83 voix

D'autre part, les Ingénieurs-Elèves des Mines ont désigné M. DELAVESNE pour les représenter.

Conformément aux articles 32 et 7 des Statuts du P. C. M., le Comité ratifie ces élections et désigne M. MACAREZ pour représenter le Sous-Comité Ponts et Chaussées au Sous-Comité Mines ; celui-ci se réunira prochainement pour constituer son Bureau en vue de permettre la désignation du nouveau Bureau du Comité du P. C. M., lors de la prochaine réunion de ce Comité.

4°) AVANCEMENTS DES INGÉNIEURS.

Le Comité décide de publier au Bulletin du P. C. M., le tableau d'avancement et l'arrêté portant avancements des Ingénieurs des Ponts et Chaussées au 1^{er} juillet 1946, ces documents n'ayant pu être insérés au Journal Officiel (les dits documents figurent dans le N° de novembre 1946 du Bulletin du P. C. M.).

5°) RÉORGANISATION DES TRANSPORTS.

Le Comité renvoie à l'examen de l'Equipe Transports, les observations reçues à la suite de la publication du rapport établi par cette Equipe sur la Réorganisation des Transports.

6°) INSTRUCTION DES CHEFS CANTONNIERS.

M. BAUDET a établi une note relative aux cours organisés dans le Département de Saône-et-Loire pour l'instruction des Chefs Cantonniers : le Comité avait décidé de publier cette note dans le Bulletin du P. C. M. ; mais cette insertion est devenue inutile, cette question devant faire l'objet d'une circulaire ministérielle.

La séance est levée à 17 h. 45, étant entendu que la prochaine réunion du Comité du P. C. M. aura lieu le lundi 4 novembre 1946, en deux séances, l'une à 9 h. 30, l'autre à 14 h. 30.

Le Secrétaire,
DEUTSCH.

Le Président,
STAHL.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU SOUS-COMITÉ de la Section "MINES" du P. C. M.

Séance du Mardi 29 Octobre 1946

Le Sous-Comité de la Section MINES du P. C. M. s'est réuni, le mardi 29 octobre 1946, au Ministère des Travaux Publics à Paris.

Etaient présents : MM. BASEILHAC, BOUILLOT, DAUVERGNE, DELAVESNE, FISCHESSE, LE BESNERAIS, LEPRINCE-RINGUET, SAMUEL-LAJEUNESSE.

Absents excusés : MM. DONTOT et MACAREZ.

Assistait à la séance : M. JENN.

M. DAUVERGNE rappelle les résultats des élections au Sous-Comité de la Section Mines du P. C. M. Ont été élus :

— six membres en activité de service : MM. BASEILHAC, BOUILLOT, DAUVERGNE, DONTOT, SAMUEL-LAJEUNESSE.

— un Ingénieur-Elève : M. DELAVESNE.

— deux membres non en activité de service : MM. LE BESNERAIS et LEPRINCE-RINGUET.

En outre, M. MACAREZ, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Vice-Président du Sous-Comité de la Section Ponts et Chaussées, a été désigné, aux termes de l'article 7 des statuts, pour faire partie du Sous-Comité de la Section Mines et assurer ainsi la liaison entre les deux Sections.

Aux termes de l'article 12 des statuts du P. C. M., le Sous-Comité de la Section Mines doit désigner parmi ses membres un Président, un Vice-Président, un Secrétaire.

Les Délégués présents constituent comme suit le Bureau du Sous-Comité de la Section MINES :

Président M. DAUVERGNE.
Vice-Président M. FISCHESSE.
Secrétaire M. SAMUEL-LAJEUNESSE.

RECLASSEMENT.

Il est fait un exposé succinct de la question du reclassement des fonctionnaires et de l'état des travaux de la Commission paritaire de reclassement, qui est constituée par parties égales, de représentants des Ministères et de représentants des organisations syndicales.

Cette Commission comporte plusieurs Sous-Commissions, dont une s'occupe des personnels techniques, une autre des personnels administratifs, une troisième de l'éventail des traitements.

Il semble que les travaux de celle-ci s'orientent vers un éventail de traitements de 1 à 8 net, le net s'entendant après déduction de l'impôt cédulaire

sur les traitements et de la retenue pour la retraite, ce qui correspond à un éventail de 1 à 14,5 brut.

La Direction de la Fonction Publique suit tout particulièrement la question de reclassement et de la mise en place des échelles de traitement.

Elle élabore une pyramide creuse, à l'intérieur de laquelle seront classés un certain nombre de grades et corps de fonctionnaires, considérés comme types.

Il conviendra ensuite de classer toutes les catégories de fonctionnaires à l'intérieur de cette pyramide. Les avis des Administrations intéressées seront demandés.

La Fonction Publique paraît tenir à l'assimilation des Administrateurs Civils et des Techniciens :

Ingénieurs Ordinaires — Administrateurs de 3^e classe ;

Ingénieurs en Chef — Administrateurs de 2^e classe et 1^{er} échelon d'Administrateur de 1^{re} classe.

Elle paraît, d'autre part, devoir retenir deux sortes d'indemnités : une prime de poste, tenant compte des responsabilités et de l'importance du poste et une prime de rendement.

La question est suivie, avec la plus grande attention, par le Comité du P. C. M., dont l'action est guidée notamment par les principes suivants :

— 1^o) Assimilation du secteur technique administratif aux secteurs techniques nationalisés (S. N. C. F., Houillères Nationales, Electricité et Gaz de France) ;

— 2^o) Les assimilations des Ingénieurs avec les Administrateurs Civils doivent tenir compte de l'inflation de grade que l'on constate dans les récentes promotions d'Administrateurs Civils ;

— 3^o) Il est nécessaire de tenir compte, pour les assimilations, de l'indemnité de fonction dont bénéficient les Corps techniques.

STATUT DES FONCTIONNAIRES.

Le Journal Officiel du 20 octobre 1946 a publié la loi N° 46-2294 du 11 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires.

L'article 2 prévoit que des règlements d'administration publique portant statuts particuliers préciseront, pour le personnel de chaque Administration ou Service, les modalités d'application de la loi.

En ce qui concerne les membres des Corps re-

connus comme ayant un caractère technique, les statuts particuliers pourront déroger, après avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, à certaines dispositions du statut des fonctionnaires incompatibles avec les nécessités propres à ces Corps ou Services.

Ces statuts particuliers devant intervenir dans les six mois de l'entrée en vigueur du statut général, il convient d'élaborer dès maintenant le statut des Ingénieurs des Mines.

M. SAMUEL-LAJEUNESSE, assisté de M. JENN, est chargé de suivre la question. M. DAUVERGNE fera faire un tirage du statut actuel des Ingénieurs des Mines et l'enverra à tous les membres du Sous-Comité Mines. Il saisira, en outre, de la question le Comité du P. C. M. qui doit se réunir le 4 novembre prochain.

ANNONCES DE L'ANNUAIRE DU CORPS DES MINES.

M. l'Inspecteur Général DROUARD, qui fut Président de l'Association Professionnelle des Ingénieurs du Corps des Mines (A. P. I. C.) expose que cette Association avait décidé de faire paraître un Bulletin des Ingénieurs du Corps. Ce Bulletin comportait des annonces, pour lesquelles des arrhes ont été versées. L'évolution des évé-

nements et la dissolution de l'A. P. I. C. fin 1944 n'ayant pas permis la publication du Bulletin, il convient que le P. C. M. se saisisse de la question.

Après discussion, le Sous-Comité est d'avis que les annonces soient publiées au Bulletin du P. C. M. et qu'une lettre soit envoyée, en ce sens, aux Sociétés qui ont versé des arrhes. Aux Sociétés qui n'ont rien versé, il sera écrit qu'en raison des circonstances et de la hausse des prix leurs annonces ne pourront être faites qu'à un tarif majoré.

M. DAUVERGNE est chargé de suivre la question avec le Secrétariat du P. C. M.

QUESTIONS DIVERSES.

Le Sous-Comité de la Section MINES étant constitué, les Camarades sont invités à adresser au Camarade DAUVERGNE leurs suggestions et desiderata concernant l'activité des Ingénieurs des Mines, l'organisation administrative, les effectifs la rémunération et, d'une manière générale, la vie et les intérêts professionnels du Corps des Mines.

Le Secrétaire,
FISCHESSER.

Le Président,
DAUVERGNE.

CONGRÈS TECHNIQUE INTERNATIONAL

Le Congrès Technique International s'est tenu à Paris du 16 au 21 septembre 1946. Le P. C. M. était représenté à ce Congrès, pour lequel un certain nombre de Camarades ont été sollicités, en vue de présenter des rapports; la plupart d'entre eux avait été désignée en liaison avec le P. C. M.

Divers Organismes officiels français et étrangers, tel que la Conférence Technique Mondiale, la Direction de l'Enseignement Technique, le Bureau International du Travail, plusieurs Associations analogues au P. C. M., la F. A. S. F. I., l'Amicale des Ingénieurs du Génie Rural ont envoyé également des communications.

130 rapports, touchant la reconstruction du monde, l'état présent des diverses techniques, l'organisation des Ingénieurs et Techniciens ont été déposés et discutés; ils émanent de personnalités particulièrement qualifiées des divers pays et constituent une documentation du plus haut intérêt.

La plupart de ces rapports sont en langue française; quelques-uns sont en langue anglaise. L'ensemble de la collection est contenue dans deux forts cartonnages de 15-22 cms.

Parmi ces rapports, nous signalons particulièrement à l'attention de nos Camarades les rapports suivants :

— A-1. Le plan de la reconstruction, ses exigences économiques et financières (J. KÉRISSEL);

— A-2. Le triple point de vue de l'aménagement du Rhône (R. GIGUET);

— C-9. Quelques nouveautés dans la structure des barrages et usines hydro-électriques (A. COYNE);

— C-10. L'infrastructure des aéroports pour l'aviation civile et commerciale (L. NETTER);

— C-10. La technique routière française (D. BOUTET);

— C-10. Les grands organismes ferroviaires internationaux (LE BESNERAIS);

— C-10. L'évolution des idées en matière de navigation intérieure (J. AUBERT).

On peut consulter la collection de ces rapports au Secrétariat du P. C. M.

On peut se procurer la liste ainsi que la collection complète des dits rapports aux Bureaux de la Conférence Technique Mondiale, 86 bis, boulevard de La Tour Maubourg, Paris-7°. Téléphone : INValides 86-12.

Documentation Générale

Le Comité du P. C. M. a été amené à proposer au Ministre des Travaux Publics et des Transports de publier les études que les Services des Ponts et Chaussées, ou chacun d'entre nous à titre personnel, ont pu dresser sur les nombreux problèmes administratifs qui se posent quotidiennement à nous. Leur recueil constituerait rapidement l'ébauche d'un nouveau dictionnaire administratif.

Des études analogues touchant la technique générale et courante, par exemple à l'usage de nos collaborateurs, pourraient également être intéressantes.

Nous croyons savoir que certains Services avaient récemment des notes intéressantes sur certaines questions telles que :

- nos fonctions de Service hydraulique ;
- l'exploitation des passages à niveau ;
- les plans d'alignement ;
- les constructions scolaires ;
- etc...

Le Comité serait heureux de connaître, à titre de premier sondage, quelles sont les études que les Services ou Camarades tiendraient dès à présent prêtes ou auxquelles ils seraient susceptibles de mettre rapidement la dernière main. Il pourrait même, sur le vu des réponses qui lui seront faites, coordonner peut-être certaines initiatives simultanément prises de différents côtés, en attendant que l'Administration Supérieure ait pris en main, conformément à ses suggestions, l'ensemble du problème de la documentation administrative ou technique.

Nous demandons à tous les Camarades de bien vouloir éventuellement indiquer par une note au Comité (sous le timbre Documentation Générale) leurs richesses et leurs possibilités.

Voici, d'autre part, le texte de la lettre que le Président du P. C. M. vient d'adresser au Ministre des Travaux Publics et des Transports, en ce qui concerne spécialement la documentation administrative :

Monsieur le Ministre,

Notre Association, qui souhaite instamment voir s'améliorer le rendement des Services sous vos ordres, s'est longuement préoccupée des difficultés auxquelles se heurtent les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et leurs collaborateurs dans

l'examen des problèmes administratifs qui se posent quotidiennement à eux.

Nos Services ne disposent que d'une *documentation administrative en retard de plusieurs années*, et étroitement limitée aux textes touchant leur activité directe. S'ils possèdent d'ailleurs, dans leurs archives, les instructions et circulaires adressées au jour le jour par l'Administration Centrale, ils ont grande peine à en faire assurer par des agents, souvent inexpérimentés, un classement facilement utilisable, et ils doivent, d'autre part, en opérer eux-mêmes la reproduction et la diffusion à tous leurs collaborateurs.

Une réforme de principe s'impose donc en cette matière et nous sommes amenés, Monsieur le Ministre, à souhaiter instamment que l'Administration Supérieure apporte tous ses soins à mettre entre nos mains, au plus tôt et par des méthodes nouvelles, une documentation administrative complète et à jour. Dans cet esprit, et sans vouloir devancer les conclusions de la Commission des Méthodes instituée au sein du Ministère des Travaux Publics, nous nous permettons de vous présenter ci-dessous diverses suggestions, que nous serions heureux de voir prendre en considération par cette Commission et par l'Administration Centrale à bref délai.

Nous voyons la documentation administrative indispensable à la bonne marche de nos Services sous deux aspects ; elle doit comporter en effet :

— d'une part, un recueil ou dictionnaire codifié des textes réglementaires dont nos Services doivent user ou disposer constamment, ces textes allant depuis les circulaires ou instructions ministérielles jusqu'aux lois et ordonnances touchant directement, ou même indirectement, aux attributions générales ou spéciales des fonctionnaires des Ponts et Chaussées ;

— d'autre part, un ensemble d'études, de notices, de résumés ou tableaux codifiés et un recueil permanent de jurisprudence, concernant l'exercice des fonctions qui nous sont confiées et l'étude des problèmes administratifs qu'elles soulèvent.

Sous le premier aspect, celui d'une *collection des textes officiels et réglementaires*, nous en sommes encore au « Recueil des Lois, Ordonnances, Décrets, Règlements et Circulaires concernant les Services dépendant du Ministère des Travaux Publics », recueil couramment appelé « Potiquet », du nom de l'auteur du premier re-

cueil ayant précédé la publication actuelle ; celle-ci donne, avec un décalage de plusieurs années, lequel a pu atteindre récemment jusqu'à 7 ans, les principaux textes intéressant directement les services du Ministère des Travaux Publics et, si elle constitue un document intéressant d'histoire ou de recherche des textes anciens, elle ne peut être d'un usage courant pour l'application courante de la réglementation récente.

Depuis le dernier recueil publié du Potiquet, les Services ne disposent que de leurs archives propres, constituées par les circulaires et instructions reçues du Ministère, ou par les textes législatifs ou réglementaires dont ils ont pris eux-mêmes des copies ou des extraits dans le Journal Officiel ; avec les difficultés de recrutement des Agents et les changements assez fréquents des personnels de bureau, les archives ne sont pas toujours tenues avec le soin nécessaire et les méthodes d'archivage, qui sont d'ailleurs loin d'être précises, sont laissées à l'initiative des agents et de leurs chefs successifs ; la seule instruction sur le classement des archives des Ponts et Chaussées date, sauf quelques additions secondaires, du 22 mai 1905 et ne correspond plus à la multiplicité et à la profusion de nos préoccupations.

Ce qu'il nous faudrait, c'est un recueil complet et constamment tenu à jour de tous les textes qui nous sont utiles, mais ce recueil ne saurait être établi et maintenu à jour qu'en revisant les errements qui président à la rédaction et à l'envoi des circulaires et instructions générales de l'Administration Centrale ainsi qu'à la diffusion des textes réglementaires et législatifs, en général puisés dans le Journal Officiel. Nous laissons naturellement de côté les dépêches de gestion quotidienne adressées par chacune des directions techniques ; mais il paraît indispensable que la rédaction et la diffusion de tous les autres textes qui nous intéressent répondent à des principes généraux et soient coordonnés par un *Service Central du Ministère*, fonctionnant au sein de l'Administration Centrale ou du Secrétariat du Conseil Général des Ponts et Chaussées. Ce Service aurait constamment le souci de faire paraître des textes mûris et codifiés dont il assurerait la distribution dans le nombre d'exemplaires nécessaires à tous les Services et agents intéressés. Ce Service aurait aussi à se préoccuper de la notification et de la diffusion des textes paraissant au Journal Officiel, que nous ne devrions pas avoir à mettre en application dans nos Services avant que des instructions ou une notification spéciale aient été adressées par l'Administration Supérieure.

Un Service Central de mise au point, d'impression et de diffusion des textes réglementaires pourrait s'inspirer en particulier des méthodes

qui ont été fixées, au sein de la S. N. C. F., par l'instruction générale du 24 septembre 1942 pour la dénomination, le classement et la distribution des instructions à tous les Services de la Société Nationale. Cette instruction a prévu en particulier la publication de tous les textes nécessaires aux Services d'exécution suivant un format encartable et d'après un classement analytique ; les envois de toute nature comportant un numérotage de classement analytique et un cartouche de distribution qui précise sans aucune ambiguïté tous les destinataires et permet aux Services Centraux d'assurer la diffusion dans le nombre d'exemplaires nécessaire à chacun des Services. Il est bien entendu que tous les textes ainsi diffusés, qu'il s'agisse d'instructions et de circulaires directement rédigées avec ce souci, ou de textes réglementaires et législatifs accompagnés de commentaires spécialement établis, doivent faire l'objet d'une codification permanente, c'est-à-dire être dressés avec le souci d'annuler immédiatement les textes antérieurs devenus inutiles et de reprendre et de condenser chaque fois qu'il est nécessaire toutes les dispositions antérieures encore en vigueur. Chacun des Services ou des agents de la S. N. C. F. peut ainsi être mis en possession d'une série de recueils entretenus par les intéressés eux-mêmes, et qui leur donnent à tout instant la documentation administrative ou même technique jusqu'aux textes les plus récents.

Une telle méthode n'empêchera d'ailleurs pas que, périodiquement, avec un décalage de 5 à 10 ans, on continue à imprimer un recueil général tel que le Potiquet, qui permette simultanément de réduire les recueils entre les mains de chaque agent.

On peut présenter à une pareille conception diverses objections :

1°) La première, c'est que la rigidité des classements analytiques s'accommode mal de la diversité des textes que nous recevons quotidiennement du Ministère des Travaux Publics, lesquels devraient d'ailleurs s'étendre aux multiples attributions que nous tenons d'autres Ministères, tels que l'Intérieur, l'Agriculture, la Reconstruction, l'Air, etc... Au sein même de la S.N.C.F., l'instruction générale du 24 septembre 1942 commence seulement, à notre connaissance, à être d'une application réellement suivie, encore qu'elle se limite à des sujets beaucoup moins divers que les nôtres ; il appartiendrait évidemment au Service central du Ministère de déborder le cadre des attributions propres du Ministère des Travaux Publics pour se faire le Service de documentation générale et administrative de nos Services dans toutes leurs attributions.

Notre Ministère n'est d'ailleurs pas le seul qui doive se préoccuper de la documentation admi-

nistrative des services d'exécution et nous avons eu connaissance récemment d'une proposition faite par la Commission des Méthodes du Ministère de l'Agriculture à propos des textes législatifs et réglementaires publiés au *Journal Officiel* ; dans une circulaire adressée le 27 novembre 1945 aux présidents des Commissions des Méthodes des autres Ministères, la Commission de l'Agriculture proposait la création d'un Service interministériel des « feuillets législatifs », procédant chaque jour à l'impression spéciale sur format encartable des textes ayant paru la veille au *Journal Officiel* et dont la diffusion serait utile dans chacun des Ministères à toutes ou certaines catégories de leurs Services et agents. Un tel organisme général soulagerait déjà sensiblement le travail d'impression du Service central de documentation administrative qui serait créé au sein du Ministère des Travaux Publics.

2°) Cette création réduirait l'importance de la deuxième objection que l'on peut présenter à nos propositions : c'est celle des dépenses de consommation de papier, d'impression et de diffusion que paraît nécessiter à prime-abord la publication centralisée de tous les textes. Nous nous empressons de signaler que, loin de constituer une dépense supplémentaire, la méthode proposée serait certainement une économie considérable sur l'ensemble des dépenses du Ministère ; on imagine en effet difficilement les dépenses effectuées et le papier consommé dans chacun des Services où l'on recopie à chacun des échelons successifs (Ingénieur en Chef, puis arrondissements) et en exemplaires multiples chacun des textes qui nous parviennent ou que nous relevons au *Journal Officiel* ; on ne tient pas compte non plus des pertes de temps et de rendement qui découlent d'un archivage désordonné de tous ces documents par des agents n'appliquant pas automatiquement des règles générales de classement qui permettraient à tout notre personnel de posséder un outil de travail constamment à jour et uniforme.

Nous souhaitons très vivement que nos propositions puissent sur ce point être retenues par l'Administration Supérieure et nous sommes persuadés qu'elles apporteraient une grande amélioration aux méthodes de travail de tous les Services des Ponts et Chaussées. Si cependant elles paraissaient d'une portée trop vaste pour être immédiatement entreprises et rapidement menées à bonne fin, nous pensons qu'un premier pas rapide pourrait être opéré dans leur sens par la révision de l'instruction ministérielle du 22 mai 1905 (complétée par les circulaires ministérielles des 27 avril 1931 et 10 janvier 1932) ; cette instruction comporte une table de classement et d'inventaire, divisée en 176 chapitres,

qui pourrait être facilement remaniée à titre provisoire et étendue en fonction des attributions actuelles de nos Services ; d'autre part, les textes émanant du Ministère, complétés par un relevé analytique des textes législatifs nous intéressant, auraient dès à présent à porter une référence précise aux chapitres de cette table de classement et faciliteraient la tenue des archives pendant la période que pourrait nécessiter la mise au point des réformes que nous avons suggérées.

Sous son deuxième aspect, la documentation administrative utile à nos Services doit déborder le cadre d'un recueil des textes, pour s'attacher à fournir aux agents *un ensemble d'études générales ou particulières*, des notices et relevés de jurisprudence et un véritable dictionnaire administratif dont la consultation peut être à tout instant précieuse aux Ingénieurs. C'est dans ce sens que nos Services possédaient autrefois le « Dictionnaire Administratif des Travaux Publics », couramment appelé « Debauve », du nom de son auteur, recueil ancien et maintenant démodé (il a plus de 60 ans d'âge), encore que nous y trouvions parfois des renseignements intéressants. Ce dictionnaire était dû à l'initiative de son auteur ; avec l'extension actuelle de nos attributions, la rédaction d'un ouvrage analogue représenterait un travail considérable dont nous devons attendre le fruit plusieurs années, et nous ne pensons pas qu'on puisse y songer immédiatement.

Par contre, de nombreux services du Ministère, en particulier les Bureaux des différentes Directions et le Secrétariat du Conseil Général des Ponts et Chaussées, possèdent, déjà, sur de nombreux problèmes administratifs, des archives riches en des études documentées et en général à jour, qui seraient précieuses aux Ingénieurs des Services d'exécution ; nombreux sont en outre ceux d'entre nous qui peuvent avoir, sur différentes questions administratives, des notices personnelles ou de véritables notes diffusées sur leur initiative dans leurs propres Services. Il serait en outre possible à l'Administration Centrale d'user de son autorité pour charger les Services qui ont pu se spécialiser dans l'étude de certaines affaires et auxquels l'occasion a été donnée à des titres divers de définir, de préciser ou d'analyser nos attributions en certaines matières, de fournir leurs études qui, revisées par les Directions des Ministères ou par le Conseil Général des Ponts et Chaussées, devraient constituer d'utiles instructions de documentation générale et formeraient peu à peu l'ébauche d'un *nouveau dictionnaire administratif*.

Une coordination serait naturellement indispensable dans la recherche, la mise au point et la diffusion de ces études générales ; elle serait du ressort d'un Service central de documentation administrative, qui pourrait précisément être, au sein de l'Administration Centrale, celui que nous avons envisagé ci-dessus comme devant être chargé de la codification et de la diffusion des textes réglementaires.

Nous pouvons vous assurer que nombreux seraient les Ingénieurs qui seraient prêts à apporter leur concours à cette œuvre de documentation et à fournir en particulier les notes déjà en leur possession ou les études qu'ils seront tentés de rédiger, lorsque des problèmes intéressants l'ensemble de nos Services se poseront nouvellement à eux.

Enfin, la diffusion de toute cette documentation pourrait faire l'objet soit d'instructions individuelles, éventuellement classées dans le cadre des circulaires et instructions codifiées, comme il est prévu ci-dessus, mais elle pourrait aussi prendre la forme beaucoup plus générale d'une *publication régulière*, qui constituerait un véritable bulletin d'études administratives et d'information générale dont l'intérêt serait considérable pour conserver et développer la formation administrative des Ingénieurs et Agents de tous grades des Services des Ponts et Chaussées.

✧

Les suggestions que nous avons l'honneur de vous présenter représentent, nous le reconnaissons bien volontiers, une révision considérable des errements actuels ; elles nécessitent sans aucun doute la constitution d'un Service nouveau au Ministère des Travaux Publics et même probablement la création, pour diriger les travaux de ce dernier, d'un *Comité de documentation*.

Il n'est pas inutile de rappeler à cette occasion que le Conseil Général des Ponts et Chaussées a déjà eu l'occasion d'aborder ces problèmes et a présenté en mai 1941 à l'un de vos prédécesseurs un rapport tendant à la création d'un Ser-

vice de Documentation à la fois technique et administratif, ainsi qu'à l'institution d'un Comité de Documentation, lequel, sous la présidence d'un Inspecteur général des Ponts et Chaussées, répartirait le classement et la recherche de la documentation entre les Services ou Bureaux de l'Administration Centrale, réglerait les conditions de rédaction et de classement des textes qui nous sont destinés et rechercherait d'une façon permanente les améliorations à apporter à notre information administrative. Cette création a été jusqu'à présent différée et l'on s'est limité jusqu'à ce jour à créer au Ministère un Service de Documentation, lequel, sans grands moyens ni crédits, n'a pu que constituer un fichier essentiellement technique et jusqu'à ce jour peu utilisé.

Il est hors de doute que cette question est à reprendre et nous n'avons pas entendu anticiper sur les travaux de la Sous-Commission de Réforme des Méthodes de travail du Ministère des Travaux Publics et des Transports, qui certainement se penchera sur ces problèmes.

Nous espérons seulement que nos suggestions rencontreront votre approbation de principe et que, d'accord avec les conclusions auxquelles aboutira la Commission des Méthodes du Ministère, vous aurez à cœur de faire aboutir une réforme qui s'impose pour fournir la documentation administrative indispensable à nos Services. Toute réforme, même si elle impose la création d'un Service nouveau et des diffusions supplémentaires, sera indiscutablement génératrice de larges économies, tant directes dans la pratique actuelle des Services, qu'indirectes par l'amélioration certaine du rendement de ceux-ci.

Vous pouvez être assuré, Monsieur le Ministre, d'avoir dans cette réforme le concours absolu de l'Association professionnelle des Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées et des Mines, et de tous les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, dont il n'est pas besoin de vous rappeler le dévouement à leur métier.

Le Président,
STAHL.

COMMUNICATIONS AUX ÉQUIPES DE TRAVAIL

DU P. C. M.

Nous rappelons aux Camarades que toutes les communications aux Equipes de Travail du P. C. M. doivent, autant que possible, être faites en trois exemplaires, adressées avec mention explicite de ce triple envoi, savoir :

- une au Chef d'Equipe,
- une au Rapporteur de l'Equipe,
- une au Secrétariat du P. C. M.

ÉCHANGE D'APPARTEMENT

L'offre suivante pourrait intéresser les Camarades qui seraient désireux de se loger à proximité du Ministère des Travaux Publics.

Notre Camarade J. MORISSON dispose d'un appartement de cinq pièces près du Luxembourg et recherche, pour échange, un pavillon de sept ou huit pièces dans la Banlieue de Saint-Lazare.

Téléphoner :

- aux heures des repas à ODEon 99-48,
- aux heures de service à LABorde 88-00 poste 1.410.

Les Conférences du Centre d'Etudes supérieures des Transports

Le Centre d'Etudes Supérieures des Transports vient d'éditer un volume de sa deuxième série de conférences, faites pendant l'année 1943-1944. Il avait précédemment édité un volume pour la première série de conférences, faites en 1943.

Nous donnons ci-après la liste de ces conférences, avec leurs auteurs et leurs dates :

Année 1943 (première série)

— Le problème commercial du transport des voyageurs par chemin de fer, par M. BOYAUX, directeur du Service commercial de la S.N.C.F. (3 mars 1943) ;

— Le contrat de transport (généralités, sources, caractéristiques, nature), par M. COURSAGET, inspecteur principal des Transports, secrétaire de la Section de Coordination du Conseil général des Transports (5 mars 1943) ;

— Comparaison des différentes sources d'énergie au point de vue de leur utilisation à la traction, par M. DUGAS, chef du Service technique de la Direction générale de la S.N.C.F. (10 mars 1943) ;

— L'infrastructure aéronautique en France, par M. René LEMAIRE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur de l'Infrastructure au Secrétariat d'Etat à l'Aviation (12 mars 1943) ;

— Le problème de l'utilisation des locomotives, par M. PONCET, directeur du Service central du Matériel de la S.N.C.F. (16 mars 1943) ;

— L'étude d'une électrification en fonction du trafic, par M. TUJA, directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Est de la S.N.C.F. (19 mars 1943) ;

— Les grandes lignes de navigation maritime, par M. CANGARDEL, président-directeur général de la Compagnie Générale Transatlantique (23 mars 1943) ;

— Le matériel des lignes aériennes, par M. Louis CHARVET, adjoint au président-directeur général d'Air-France (26 mars 1943) ;

— La répartition du matériel de chemin de fer, par M. DARGEON, ingénieur en chef, chef adjoint du Service central du Mouvement à la S.N.C.F. (31 mars 1943) ;

— Les lignes aériennes et leur évolution, par M. Louis CHARVET, adjoint au président-directeur général d'Air-France (2 avril 1943) ;

— Les grands itinéraires routiers et les autoroutes, par M. M. TEISSIER DU CROS, ingénieur des Ponts et Chaussées (7 avril 1943) ;

— Equipement et fonctionnement des grands triages modernes, par M. MARCHAND, chef de la Division centrale de la Réglementation et de la Sécurité au Service central du Mouvement de la S.N.C.F. (9 avril 1943) ;

— Installations portuaires et exploitation des ports aux colonies, par M. LEMAIGNEN, président-directeur général de la Société commerciale d'Affrètements et de Commission (14 avril 1943) ;

— La question du Rhône, par M. Jean AUBERT, président-directeur général de la Compagnie Nationale du Rhône (16 avril 1943) ;

— La route moderne, les revêtements, par M. RUMPLER, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (7 mai 1943) ;

— Phares, balises et radiophares, par M. DUPOUY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (12 mai 1943) ;

— Entretien des voies ferrées : principes et méthodes, par M. Maurice LEMAIRE, directeur adjoint au directeur du Service central des Installations fixes de la S.N.C.F. (14 mai 1943) ;

— Le droit des transports maritimes, par M. Georges RIPERT, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit de Paris (19 mai 1943) ;

— Unification et simplification des procédés de signalisation et de transmission, par M. WALTER, ingénieur principal au Service central des Installations fixes de la S.N.C.F. (21 mai 1943) ;

— La coordination des transports (nécessités et difficultés, statut des transports avant septembre 1939), par M. René COURSAGET, inspecteur principal des Transports, secrétaire de la Section de coordination du Conseil général des Transports (26 mai 1943) ;

Année 1943-1944 (deuxième série)

— Les voies navigables européennes et leur exploitation, par M. Jean AUBERT, président-directeur général de la Compagnie Nationale du Rhône (10 novembre 1943) ;

— Les transports maritimes sous température dirigée, par M. A. FORTOUL, secrétaire général de la Compagnie des Chargeurs Réunis (17 novembre 1943) ;

— L'avenir de l'aviation de transport (évolution des performances, des capacités d'emport et des prix de revient des avions commerciaux), par M. Louis BREGUET (24 novembre 1943) ;

— Conceptions actuelles sur l'entretien et la construction des ponts sous rails, par M. CAYLA, chef de la Division des Ouvrages d'Art du Ser-

vice central des Installations fixes de la S.N.C.F. (1^{er} décembre 1943) ;

— La loi de la demande en matière de transports, par M. René ROY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (8 décembre 1943) ;

— L'aviation postale, par M. MOIGNET, directeur de la Poste au Secrétariat général des P.T.T. (15 décembre 1943) ;

— Le problème commercial du transport des marchandises par chemin de fer, par M. MAROIS, chef adjoint du Service commercial de la S.N.C.F. (5 janvier 1944) ;

— Le matériel utilisé sur les voies navigables, par M. BROUSSE, Directeur de l'Office National de la Navigation (12 janvier 1944) ;

— L'acheminement des wagons et des colis par le chemin de fer, par M. GIRETTE, Chef du Service de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest de la S.N.C.F. (19 janvier 1944) ;

— Les différentes activités du transport professionnel routier, par M. Jean BUDIN, Secrétaire Général du Comité d'Organisation des Transports Routiers* (26 janvier 1944) ;

— Le caractère exact des Entreprises de Groupage, par M. Marcel AUDAN, Secrétaire Général du Comité d'Organisation Professionnelle des Entreprises de Groupages de marchandises sur chemin de fer et sur route (2 février 1944) ;

— L'automobile en agriculture, par M. GUILLEMET, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne (9 février 1944) ;

— Le transport des denrées, le problème des Halles Centrales de Paris, par M. DELACARTE, Chef de la Division Commerciale de la Région Sud-Est de la S.N.C.F. (16 février 1944) ;

— Durée de l'utilisation du matériel de transport ferroviaire, étude de l'utilisation et du coût de l'entretien en fonction de l'âge, par M. PICARD, Chef de la Division Voitures et Wagons au Service Central du Matériel de la S.N.C.F. (1^{er} mars 1944) ;

— Originalité et domaine du transport aérien, par M. Henri BOUCHÉ, Directeur de l'Institut Français du Transport Aérien (15 mars 1944) ;

— Emploi et développement des moteurs à combustibles liquides dans les chemins de fer, par M. TOURNEUR, Chef de la Division d'Etudes Spécialisées (Autorails) de la S.N.C.F. (22 mars 1944) ;

— Emploi de l'automobile et services rendus par elle en France, l'automobile dans le commerce et l'industrie, par M. André LAMY, Ingé-

neur des Arts et Manufactures (29 mars 1944) ;

— Fixation des caractéristiques d'un navire de charge en fonction d'un certain trafic, par M. ROMANO, Ancien Ingénieur en Chef de la Compagnie Générale Transatlantique (19 avril 1944) ;

— Les techniques modernes du transport aérien et leurs incidences sur l'infrastructure, par M. Henri TRESCH, Directeur Adjoint de l'Institut Français du Transport Aérien (26 avril 1943) ;

— Problèmes posés par l'augmentation des vitesses sur les voies ferrées, par M. ARMAND, Chef du Service du Matériel et de la Traction de la Région Ouest de la S.N.C.F. (3 mai 1944) ;

— Révolution dans le trafic, par M. le Capitaine de Frégate Yvan DU JONCHAY, Chef de la Section Météorologique Maritime au Service Central Hydrographique du Secrétariat d'Etat à la Marine et aux Colonies (10 mai 1944) ;

— Evolution de la construction des voitures à voyageurs, par M. FORESTIER, Chef de la Division des Etudes de Voitures et Wagons de la S.N.C.F. (17 mai 1943) ;

— Organisation rationnelle d'une entreprise de transports publics automobiles routiers, par M. RICHARD-DESHAIS, Directeur de la Société Générale des Transports Départementaux (24 mai 1944) ;

— Organisation des transports dans les grandes villes, par M. LANGEVIN, Ingénieur en Chef au Métropolitain (31 mai 1944) ;

— Les éléments « Route » de la sécurité des transports routiers, l'adaptation réciproque de la route et du véhicule, par M. MARDON, Chef du Service Central des Routes au Ministère des Communications (7 juin 1944).

*
**

Le prix de vente du volume de la deuxième série (année 1943-1944) est fixé à 700 francs pour les personnes qui s'étaient inscrites pour suivre les conférences et de 900 francs pour celles qui n'avaient pas pris cette inscription.

Il reste quelques exemplaires de la première série (année 1943) ; le prix de vente en est fixé à 500 francs.

Ces conférences ne peuvent manquer d'intéresser de nombreux Camarades : les demandes d'envoi des volumes doivent être adressées à Mme SOUCHOIS, 28, rue des Saints-Pères à Paris-7^e (Téléphone Littré-54-59 et 56-05. Compte Chèques Postaux Paris-3909-26).

Pour payer vos cotisations au P.C.M., voyez pages 15 et 16

NOTES TECHNIQUES

Reconstruction du pont de Saint-Thibault, sur la Loire

Le vieux pont suspendu de Saint-Thibault, près de Sancerre, sur la Loire (Cher), a été remplacé en 1933 par un pont en béton armé de ciment fondu de 5 travées de 65 mètres de portée ; chaque travée était constituée par trois arcs à tablier supérieur de 6 mètres de flèche. Ces arcs sont théoriquement à deux articulations ; pratiquement, l'effet d'articulation est obtenu par une très grande réduction du moment d'inertie aux naissances (type dit à articulations rapides).

En 1940, la deuxième travée a été complètement détruite et la première s'est sensiblement affaissée.

En 1944, la cinquième travée a été détruite.

Au cours de la reconstruction de la deuxième travée, en 1943, on s'aperçut que le béton de ciment fondu paraissait, dans certaines parties de l'ouvrage, avoir perdu les plus grandes parties de sa résistance.

Cette constatation alarmante a été confirmée par des essais de résistance et il est vraisemblable que le béton des parties intactes de l'ouvrage est atteint de la maladie des bétons de ciment alumineux, dont le processus paraît être une recristallisation du béton. La forme initiale étant instable dans certaines conditions, la recristallisation s'accompagne d'une chute considérable de résistance.

On pouvait espérer que les parties inférieures des arcs soumises à des alternatives de sécheresse et d'humidité — celles où le phénomène était le plus sensible — seraient seules atteintes par cette déféctuosité, mais des analyses cristallographiques aux rayons X, exécutés par le Laboratoire du Bâtiment des Travaux Publics, ont montré que l'altération du béton existait quel que soit l'endroit où les prélèvements avaient été effectués.

Dans ces conditions, il a été décidé de reconstruire entièrement la première travée dont, dans d'autres circonstances, on aurait pu tenter le relèvement sous l'action de vérins.

Quant aux troisième et quatrième travées, qui restent intactes, les départements propriétaires de l'ouvrage auront à prendre une décision sur leur sort dans un avenir probablement peu éloigné.

Les première et cinquième travées vont être reconstruites en béton de ciment artificiel, à hautes résistances initiales, des dispositions étant prises pour que la fatigue ne dépasse nulle part 100 kg. par centimètre carré. La deuxième l'est déjà, mais on n'a pas pu la décentrer en raison du doute qui subsiste sur la solidité de ses appuis, qui devront être entièrement repris.

NAISSANCES

Notre Camarade J. MATHIEU, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef d'Exploitation du Port de Marseille, nous a fait part de la naissance de sa fille *Brigitte*.

Notre Camarade Marcel RAMA, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris et Madame nous ont fait part de la naissance de leur fils Jean-Yves.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES

Notre Camarade André GUÉNOT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Dijon et Madame, nous ont fait part du mariage de leur fille *Françoise* avec M. Claude LIBOIS, Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur des Fabrications d'Armement. La bénédiction nuptiale leur a été donnée à Dijon le 5 septembre dernier.

Notre Camarade Claude CHAZY, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, nous a fait part de son mariage avec Mademoiselle Marie-Rose Sou-

RY. La bénédiction nuptiale leur a été donnée, en l'Eglise Notre-Dame de Paris, le 19 octobre 1946.

Nos félicitations et vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de nos Camarades ci-après :

Léandre BARBET, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées en retraite, à Versailles ;

Robert BRUNSCHWIG, Ingénieur en Chef des Mines à Paris ;

Henri MASSELIN, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite à Montpellier (décédé en 1942) ;

OPPERMANN, Ingénieur en Chef des Mines en retraite à Marseille (décédé en 1943) ;

TAFFANEL, Ingénieur en Chef des Mines à Paris.

Nous assurons les familles des défunts de toute notre sympathie attristée.

AVIS IMPORTANT

Païement des Cotisations des Exercices 1944-45 et 1945-46

Nous avons terminé la mise en recouvrement par la Poste des quittances des cotisations des Exercices 1944-45 et 1945-46. Nombreuses sont les quittances qui nous sont revenues impayées.

Nous établissons actuellement des avis individuels pour le paiement de ces dernières quittances.

Nous prions instamment nos Camarades intéressés de faire bon accueil à ces avis ou, mieux encore, de se mettre sans plus attendre, en règle avec la Caisse du P. C. M.

Nous rappelons ci-après le taux des cotisations dont il s'agit :

EXERCICE 1944-45

Inspecteurs Généraux :	
en activité.....	500.fr.
en congé hors cadres, en retraite, etc.	200
Ingénieurs en Chef :	
en activité.....	500
en congé hors cadres, en retraite, etc.	200
Ingénieurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe :	
en activité.....	300
en congé hors cadres, en retraite, etc.	120
Ingénieurs de 3 ^e classe	
en activité.....	250
en congé hors cadres, en retraite, etc.	100
Ingénieurs à titre provisoire.....	100
Ingénieurs Elèves.....	80

EXERCICE 1945-46

Inspecteurs Généraux :	
en activité.....	500fr.
en disponibilité, hors cadres, démissionnaires.....	250
en retraite.....	125
Ingénieurs en Chef :	
en activité.....	400
en disponibilité, hors cadres, démissionnaires.....	200
en retraite.....	100
Ingénieurs ordinaires :	
en activité.....	250
en disponibilité, hors cadres, démissionnaires.....	125
en retraite.....	70
Ingénieurs à titre provisoire.....	100
Ingénieurs Elèves.....	50

(Grade au 1^{er} Novembre du commencement de l'Exercice)

MODES DE PAIEMENT :

- Chèque bancaire barré au nom du P. C. M., 28, rue des Saints-Pères, PARIS-VII^e.
- Chèque postal au compte de l'Association du P. C. M. : PARIS 508 39.

AVIS IMPORTANT

PAIEMENT DES COTISATIONS DE L'EXERCICE 1946-47

En application de l'article 22 des statuts, le montant des cotisations annuelles est fixé par le Comité du P. C. M., en fonction des traitements.

En attendant que les nouveaux traitements soient acquis, le Comité a décidé, dans sa séance du 4 Novembre 1946, d'appliquer provisoirement, pour l'Exercice 1946-47, les taux des cotisations de l'Exercice précédent, majorés de 25 % environ, cette majoration ne s'appliquant pas aux cotisations des camarades retraités.

En conséquence, le montant des cotisations de l'Exercice 1946-47 est provisoirement fixé comme suit :

Inspecteurs Généraux :		
en activité.....		650 fr.
en disponibilité, hors cadres, démissionnaires.....		350
en retraite.....		125
Ingénieurs en chef :		
en activité.....		500
en disponibilité, hors cadres, démissionnaires.....		250
en retraite.....		100
Ingénieurs :		
en activité.....		350
en disponibilité, hors cadres, démissionnaires.....		175
en retraite.....		70
Ingénieurs à titre provisoire.....		125
Ingénieurs Élèves.....		75

Nous remercions d'avance tous les camarades qui voudront bien, sans plus attendre, verser sur ces bases leur cotisation de l'Exercice 1946-47, commencé depuis le 1^{er} Novembre 1946.

(Grade au 1^{er} Novembre 1946)

MODES DE PAIEMENT :

- Cheque bancaire barre au nom du P. C. M., 28, rue des Saints-Peres, PARIS-VII^e.
- Cheque postal au compte de l'Association P. C. M. : PARIS 508.39

Impressions Jacques Arnould 40 rue Louis Blanc, Paris-X^e.

BULLETIN CORPORATIF
paraissant 10 fois par an
Le Gérant V E DELAYRE